

# HES-SO Genève Guide à l'attention des auditeur-trice-s Horizon académique

HEPIA

HEG

HEAD

HEM

HEdS

HETS

2026 - 2027



# Table des matières

<b>Bienvenue dans le programme d'intégration de la HES-SO Genève en partenariat avec le programme Horizon académique de l'Université de Genève</b>	<b>4</b>
<b>Les six hautes écoles genevoises</b>	<b>6</b>
<b>Choix des cours</b>	<b>8</b>
<b>Inscription aux cours</b>	<b>9</b>
<b>Accueil des auditeur-trice-s libres Horizon académique</b>	<b>10</b>
<b>Inscription aux évaluations</b>	<b>10</b>
<b>Attestation de participation - Relevé de programme</b>	<b>11</b>
<b>Reconnaissance des crédits</b>	<b>11</b>
<b>Inscription au cursus d'études régulier</b>	<b>12</b>
<b>Régulations – Examen d'admission (EXAD) – Examen complémentaire (ECUS)</b>	<b>14</b>
<b>Calendrier académique 2026-2027</b>	<b>17</b>
<b>Niveau de français</b>	<b>18</b>
<b>Présence - Engagement</b>	<b>18</b>
<b>Mentorat</b>	<b>19</b>
<b>Adresse e-mail et plateformes numériques</b>	<b>20</b>
<b>Immatriculation et cartes d'étudiant-e-s</b>	<b>21</b>
<b>Assurances</b>	<b>21</b>
<b>Discrimination - Harcèlement</b>	<b>21</b>
<b>Aides financières</b>	<b>22</b>
<b>Besoins spécifiques</b>	<b>22</b>
<b>Espace santé</b>	<b>22</b>
<b>Sports, Activités culturelles</b>	<b>23</b>
<b>Plateforme emploi</b>	<b>23</b>
<b>Informations diverses</b>	<b>24</b>
<b>Abréviations utilisées</b>	<b>25</b>

# Bienvenue dans le programme d'intégration de la HES-SO Genève en partenariat avec le programme Horizon académique de l'Université de Genève

## Équipe de coordination au sein de la HES-SO Genève

- Mme Schneider Varin Luce – Chargée des Affaires étudiantes
- Mme Nierlé Frédérique – Collaboratrice programme Horizon académique

Contact : Affaires étudiantes : [etu.hes@hesge.ch](mailto:etu.hes@hesge.ch)

Direction Générale HES-SO Genève – Campus Battelle – Bâtiment F

2ème étage – Rue de la Tambourine 2 – 1227 Carouge

## Répondant-e-s dans les hautes écoles spécialisées

### HEAD :

- Mme Gfeller Aurélie – Responsable de la coordination de l'enseignement
- Suivi des auditeur-trice-s : Mme Parendeau Emilie – Conseillère aux études

### HEdS :

- M. Attias Michael – Responsable de la coordination de l'enseignement
- M. Alvarin José – Responsable filière MCS
- Suivi des auditeur-trice-s : Mme Hoang Sarah-Emmanuelle – Conseillère aux études

### HETS :

- M. Castelli Stéphane – Responsable de la coordination de l'enseignement
- Suivi des auditeur-trice-s : Mme Besse Chloé – Répondante égalité des chances

### HEPIA :

- M. Mangone Tony – Responsable de la coordination de l'enseignement
- Suivi des auditeur-trice-s : Mme Roy-Michael Stéphanie, Assistante administrative coordination de l'enseignement

### HEG :

- M. Epron Benoît – Responsable de la coordination de l'enseignement
- Suivi des auditeur-trice-s : M. Fratianni Maurizio - Réfèrent besoins spécifiques

### HEM :

- Mme Rieben Nancy – Responsable de la coordination de l'enseignement
- Suivi des auditeur-trice-s : Mme Cavat Joëlle-Anne – Conseillère aux études

# Chères participantes, chers participants,

Nous vous souhaitons la bienvenue pour votre année d'auditeur-trice dans l'une des six hautes écoles de la HES-SO Genève, qui fait partie intégrante du programme Horizon académique piloté par l'Université de Genève.

Ce programme d'intégration vous offre la possibilité de suivre des modules de niveau bachelor ou master au sein de l'une des six hautes écoles de la HES-SO Genève.

L'objectif est de vous familiariser avec le fonctionnement de la formation tertiaire HES et de faciliter, par la suite, le début ou la reprise d'études supérieures à la HES-SO Genève.

Au terme de l'année d'auditorat, si :

- vous justifiez de l'expérience professionnelle requise ;
- vous remplissez les conditions d'admissions de la HES choisie ;
- vous avez obtenu le niveau de français B2 ;

vous pourrez :

- passer les examens nécessaires ou les régulations prévues selon la formation HES choisie ;
- vous inscrire en formation Bachelor ou Master ;
- reprendre vos études, et être immatriculé-e comme étudiant-e régulier-ère de l'une de nos six hautes écoles spécialisées.

L'auditorat fait partie de votre année passerelle dans le cadre du programme Horizon académique. Celui-ci vous permettra de vous familiariser avec l'environnement, les méthodes d'enseignement et les pratiques HES. Selon les écoles, le statut d'auditeur-trice Horizon académique vous permet d'être exempté-e du paiement de la taxe d'inscription.

Vous aurez également, sous certaines conditions, la possibilité de valider des crédits qui vous seront acquis pour votre première année de Bachelor ou de Master.

Ce guide pratique a pour but de présenter et de décrire les différentes étapes du programme, sachant que les procédures, les démarches administratives et les délais peuvent varier d'une haute école à l'autre.

Vous voudrez donc bien vous rapprocher de celle que vous aurez choisie, par le biais des sites internet, des secrétariats, des services d'admission respectifs, des conseiller-ère-s académiques et éventuellement de vos mentor-e-s Horizon académique.

En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec les Affaires étudiantes de la HES-SO Genève ([etu.hes@hesge.ch](mailto:etu.hes@hesge.ch)) ou avec l'équipe du programme Horizon académique de l'Université de Genève : [horizonacademique@unige.ch](mailto:horizonacademique@unige.ch).

Nous vous souhaitons une année enrichissante et nous vous transmettons tous nos vœux de réussite pour votre projet de formation et de parcours professionnel en Suisse.

Bien cordialement,

L'équipe de coordination de la HES-SO Genève

# Les six hautes écoles genevoises

## HEPIA - Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture

Rue de la Prairie 4  
1202 Genève  
Tél: +41 22 558 50 10  
E-mail : [hepia@hesge.ch](mailto:hepia@hesge.ch)

[www.hesge.ch/hepia/](http://www.hesge.ch/hepia/)



## HEG - Haute école de gestion

Campus Battelle  
Rue de la Tambourine 17  
1227 Carouge  
Tél : +41 22 558 50 30  
E-mail : [reception.heg@hesge.ch](mailto:reception.heg@hesge.ch)

[www.hesge.ch/heg/](http://www.hesge.ch/heg/)

## HEAD - Haute école d'art et de design

Campus HEAD  
Avenue de Châtelaine 5  
1203 Genève  
Tél : +41 22 558 50 20  
E-mail : [info.head@hesge.ch](mailto:info.head@hesge.ch)

[www.hesge.ch/head/](http://www.hesge.ch/head/)





## HEM - Haute école de musique

Rue de la Synagogue 35  
1204 Genève  
Tél : +41 22 558 60 50  
E-mail : [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch)

[www.hesge.ch/hem/](http://www.hesge.ch/hem/)

## HEdS - Haute école de santé

Avenue de Champel 47  
1206 Genève  
Tél : +41 22 558 50 60  
E-mail : [reception.heds@hesge.ch](mailto:reception.heds@hesge.ch)

[www.hesge.ch/heds/](http://www.hesge.ch/heds/)



## HETS - Haute école de travail social

Rue Prévost-Martin 28  
Case postale 80  
1211 Genève 4  
Tél : +41 22 558 50 70  
E-mail : [info.hets@hesge.ch](mailto:info.hets@hesge.ch)

[www.hesge.ch/hets/](http://www.hesge.ch/hets/)



# Choix des cours

Chaque haute école propose, par filière, une liste de cours ou de modules à choix, pour un total de 12 crédits maximum par année.

Les formations dispensées à la HEdS étant conditionnées par la réussite des Modules complémentaires santé (MCS), seul le module Sciences et Santé vous est ouvert.

L'auditorat n'est possible à la HEdS que pour l'année académique entière.

Concernant les autres écoles et selon le plan d'études des différentes filières, l'auditorat peut parfois se faire sur un semestre, qu'il s'agisse du semestre d'automne ou de printemps, sans garantie cependant. Ces demandes exceptionnelles doivent être adressées dès que possible et peuvent faire l'objet d'un refus.

Vous trouverez les cours proposés à l'adresse suivante :

- <https://www.hesge.ch/geneve/document/catalogue-cours-les-auditeurs-auditrices-hori-zon-academique>

Les horaires des cours vous seront communiqués par chaque haute école, une fois que vous aurez finalisé votre inscription en tant qu'auditeur-trice.



# Inscription aux cours

L'inscription aux cours se fait au moyen du bulletin d'inscription disponible en ligne :

- <https://www.hesge.ch/geneve/document/bulletin-inscription-auditeur-libre>

L'équipe de coordination de la HES-SO Genève gère votre inscription aux cours et :

- vous confirme par e-mail votre acceptation comme auditeur-trice ;
- vous transmet le bulletin d'inscription et de choix de cours à remplir ;
- vous transmet la liste des cours disponibles pour chaque haute école ;
- vous fournit la procédure d'inscription ainsi que les coordonnées des répondant-e-s selon la haute école choisie, pour leur retourner votre bulletin complété.

Vous devez :

- renseigner la filière Bachelor ou Master choisie et la haute école correspondante ;
- cocher le semestre : automne et/ou printemps ;
- renseigner l'année académique concernée ;
- nommer les cours ou modules choisis ;
- compléter en majuscules vos données personnelles ;
- dater et signer ;
- renvoyer le bulletin au/à la Responsable de la coordination de l'enseignement ou à la personne en charge du suivi des auditeur-trice-s de la HES choisie, avec copie à votre coordinateur-trice Horizon académique et à la collaboratrice HES-SO Genève pour le programme Horizon académique.

**Délais :**

- au plus tard le 1er août pour le semestre d'automne ou l'année académique entière
- au plus tard le 31 janvier pour le semestre de printemps

Le secrétariat de filière de chaque haute école vous inscrit aux modules et/ou cours choisis. Il vous confirme directement par e-mail l'inscription, l'horaire des cours choisis ainsi que toutes les informations nécessaires pour la rentrée académique.

# Accueil des auditeur-trice-s libres

## Horizon académique

Les Affaires étudiantes de la HES-SO Genève organisent, conjointement avec l'Université de Genève, une séance d'accueil qui vous est spécifiquement destinée ainsi qu'à vos mentor-e-s. Cet événement obligatoire se déroule la semaine de la rentrée académique.

Parallèlement, chaque haute école organise une séance d'accueil durant la semaine précédant la rentrée pour l'ensemble des nouveaux/elles étudiant-e-s.

Vous serez aussi convoqué-e à cette séance de rentrée au même titre que les étudiant-e-s régulier-ère-s. La date varie d'une haute école à l'autre.

## Inscription aux évaluations

Vous serez inscrit-e d'office aux évaluations des cours que vous avez choisis de suivre. Néanmoins vous pouvez choisir, ou non, de les passer.

Vous devez en informer la/le répondant-e de votre école par e-mail (Responsable de la coordination de l'enseignement ou Conseiller-ère aux études ou Responsable des Modules complémentaires santé) au plus tard deux semaines avant le début de la période d'examens.

**Exception pour la HETS :** Si vous décidez de ne pas passer une évaluation, vous devez l'annoncer par e-mail au Responsable de la coordination de l'enseignement, au plus tard le 31 octobre pour les examens de janvier et au plus tard le 27 mars pour les examens de juin.

**Exception pour la HEM :** Si vous décidez de ne pas passer une évaluation, vous devez l'annoncer par e-mail au Responsable de la coordination de l'enseignement, au plus tard le 12 décembre pour les examens de janvier et au plus tard le 1er avril pour les examens de juin.

L'inscription et la convocation aux examens se font ensuite de manière automatique par les hautes écoles.

La période d'examens varie d'une haute école à l'autre :

**À la HEAD, à la HETS, à HEPIA et à la HEG,** il y a 2 sessions principales d'examens concentrées les semaines 2,3,4 et 5 à la fin du semestre d'automne (du 04 au 29.01.2027) et les semaines 24, 25 et 26 à la fin du semestre de printemps (du 07 au 25.06.2027).

**À la HEdS,** les examens de MCS sont les suivants : semaine 51 (du 14 au 18.12.2026) pour l'examen biopsychosocial, semaines 3 et 4 (du 11 au 22.01.2027) pour l'examen biomédical 1, semaines 20 et 21 (du 10 au 21.05.2027) pour l'examen biomédical 2.

**À la HEM :** les examens se tiennent les semaines 4, 5, 6 et 7 (du 18.01 au 12.02.2027) et semaines 20, 21, 22, 23, 24, 25 (du 10.05 au 21.06.2027).

Toute absence à une évaluation (contrôle continu ou examen en session) doit être justifiée dans les 48 heures auprès des secrétariats, ou des Conseiller-ères aux études, ou du bureau des études de votre haute école.

Seuls les certificats médicaux ou justificatifs de force majeure donnent droit à une absence justifiée. Celle-ci permet de refaire l'évaluation ultérieurement.

# Attestation de participation - Relevé de programme

À la fin du semestre, si vous n'êtes auditeur-trice qu'un semestre, ou à la fin de l'année académique, si vous participez à l'année entière, il vous sera remis une attestation de participation dûment complétée et signée par la/le Responsable de la coordination de l'enseignement de la haute école suivie ainsi que par la Rectrice de la HES-SO. Celle-ci atteste de votre participation.

**Exception pour la HEdS :** La HEdS établit ses propres attestations de participation aux MCS car la formation relève du secondaire II.

Si vous avez passé tout ou une partie des examens, il vous sera également remis un relevé de programme. Celui-ci mentionne les matières examinées avec les notes obtenues et les crédits ECTS validés (système européen de transfert et d'accumulation de crédits), ainsi que les matières non examinées.

Les crédits ECTS mesurent tout travail fourni lors des études pour satisfaire aux exigences de validation de l'enseignement. Un semestre à plein temps équivaut à 30 crédits ECTS. Un crédit correspond à 25-30 heures de travail, y compris le travail personnel.

En cas d'échec à une évaluation, celui-ci n'est pas comptabilisé mais les crédits ECTS virtuels correspondants ne sont pas octroyés. Les participant-es sont autorisé-es à remédier ou à répéter un module pour autant que la répétition ou la remédiation soient organisées en tant que telles durant l'année académique concernée et qu'elle ne prolonge pas le programme d'intégration.

- L'attestation de participation est remise en main propre ou, à défaut, envoyée par courrier postal à la fin du semestre ou année d'études par le Service des Affaires étudiantes de la HES-SO Genève.
- Le relevé de programme est directement envoyé par e-mail à l'auditeur-trice par le ou la Responsable de la coordination de l'enseignement de la haute école en question.
- Ces deux documents sont disponibles et téléchargeables sur le portail étudiant-e AGE à la fin du semestre ou de l'année étudiée.
- Ces documents sont reconnus par les hautes écoles de la HES-SO.

# Reconnaissance des crédits

En cas d'admission en études à la rentrée académique suivante, les matières validées le restent et les crédits ECTS vous sont acquis. Les notes obtenues ainsi que les crédits sont reportés sur la première année du cursus d'études choisi.

Vous pouvez obtenir la reconnaissance des crédits ECTS virtuels attribués dans le cadre de votre auditorat dans le délai de 24 mois à compter de l'obtention de l'attestation de fin de programme. À l'expiration de ce délai, lesdits crédits ne peuvent plus faire l'objet d'une reconnaissance dans le cursus de Bachelor ou de Master HES-SO. Sur demande motivée et en présence de justes motifs, la haute école responsable peut exceptionnellement accorder une prolongation de délai.

## **Exception pour la HEdS et les Modules complémentaires santé (MCS) :**

Dans ce cas particulier, aucun crédit ECTS n'est attribué à l'issue de l'année d'auditorat. En cas de réussite des examens de biomédicale 1 et/ou 2 et/ou de biopsychosociale, vous pourrez néanmoins faire une demande de dispense pour ces matières une fois admis-e en MCS.

# Inscription au cursus d'études régulier

Les procédures d'inscription et d'immatriculation peuvent varier d'une haute école à l'autre, selon la formation visée et selon votre situation.

De même, les délais d'inscription varient selon l'école et la filière à laquelle vous postulez et selon vos titres et diplômes d'études. Ces délais sont fixés entre les mois de novembre 2026 et mai 2027 pour la rentrée académique 2027-2028.

**Attention au délai pour la HETS :** Vous devez vous inscrire entre le 1er avril et le 30 novembre 2026 pour une entrée en formation en septembre 2027. Les inscriptions pour la rentrée 2026-2027 sont closes.

Nous vous invitons à vous rendre sur les sites internet respectifs des différentes hautes écoles. Vous y trouverez tous les renseignements concernant :

- les séances d'information organisées à l'automne et au printemps ;
- les dates des portes ouvertes;
- les délais et modalités d'inscription aux concours et aux examens de régulation si nécessaire ;
- les délais et modalités d'inscription de la haute école choisie ;

Les services des admissions de chaque école traiteront votre dossier.

L'équipe d'Horizon académique vous accompagnera dans la constitution de votre dossier de candidature.

Une séance d'information sur les procédures d'admission dans les hautes écoles est également organisée chaque année courant décembre, en collaboration avec l'équipe Horizon académique et en présence d'un-e répondant-e de chaque haute école.

En fonction de vos diplômes validés antérieurement et reconnus au cours de votre processus d'admission, vous pourrez faire une demande d'équivalence, sous certaines conditions, pour certains cours. Si celle-ci est accordée, le cours sera automatiquement validé sans avoir à être suivi de nouveau.

Certains cursus d'études bachelor peuvent être suivis à temps partiel. Le diplôme est obtenu en 4 ans au lieu de 3 ans. Cette formule permet d'alléger les enseignements. C'est une alternative à l'auditorat, pour les personnes détentrices d'un niveau de français B2, et qui permet de valider plus que 12 crédits dès la première année d'études.

## Accès directs vers les services d'admissions des hautes écoles

HEPIA



HEG



HEAD



HEM



HEdS



HETS



# Régulations – Examen d’admission (EXAD) – Examen complémentaire (ECUS)

## Régulations :

L’admission à la HETS et l’accès à certaines filières de la HEdS sont soumis à un examen de régulation.

Cet examen correspond à un concours pour les filières pour lesquelles le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de places d’étude, ou au nombre de places de stages disponibles, ou aux débouchés à l’issue de la formation.

**À la HETS**, les épreuves de régulation ont lieu uniquement si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places de formation disponibles. Suite à votre procédure d’inscription, vous serez averti-e de la tenue ou non des épreuves de régulation dans le courant du mois de mars. Les résultats sont connus mi-juin.

En tant que participant-e Horizon académique, vous bénéficiez de conditions favorables automatiquement attribuées, soit un tiers de temps supplémentaire pour faire l’examen.

**À la HEdS**, les tests de régulation concernent uniquement les admissions en filières régulées :

- Nutrition & diététique
- Physiothérapie
- Sage-femme

Suite à votre procédure d’inscription, et pour autant que les épreuves aient lieu, vous recevrez une convocation mi-mars pour les examens de régulation qui ont lieu en avril. Vous trouverez les dates exactes sur le site de la HEdS.

## Concours - HEAD

**L’accès à la HEAD** est conditionné par la réussite du concours d’entrée. Les inscriptions ont lieu à partir du mois de novembre jusqu’en mars. Les dates exactes et les conditions du concours sont accessibles directement sur le site de l’école.

Si vous ne réussissez pas le concours d’entrée la première fois, vous avez la possibilité de le présenter à nouveau deux fois. Il faut penser à vous inscrire à nouveau selon les mêmes modalités que la première fois.

### Passerelle propédeutique art & design

La passerelle propédeutique art & design (PPA&D) est une formation essentielle pour toute personne souhaitant intégrer une haute école d’art et de design, comme la HEAD – Genève. Elle permet aux titulaires d’un diplôme de secondaire II (maturité ou équivalent) de préparer les concours d’admission en consolidant leurs connaissances artistiques et en approfondissant leur pratique.

Cette formation est obligatoire pour les filières design suivantes de la HEAD:

- Architecture d'intérieur
- Communication visuelle
- Illustration
- Design mode
- Design produit/bijou et accessoire.

N.B. : il est possible de remplacer la passerelle par un stage ou une expérience professionnelle de 9 mois à temps plein dans le domaine d'études.

## Concours - HEM

**L'accès à la HEM** est conditionné par la réussite du concours d'entrée. Les épreuves d'admission ont lieu soit en présentiel, soit sur la base d'un enregistrement vidéo envoyé par les candidat-e-s. Le calendrier des épreuves est à consulter directement sur le site de l'école.

Selon les règlements d'admission en Bachelor/Master dans le domaine musique et arts de la scène de la HES-SO, un-e candidat-e non admissible peut se représenter à deux reprises au maximum dans la même filière, soit au total trois fois. Le délai entre deux candidatures est d'un an au minimum.

Le coût de l'inscription aux concours est pris en charge par le programme Horizon académique.

## Examen d'admission (EXAD)

Si vous souhaitez soumettre une demande d'admission à HEPIA, en fonction de votre situation, il vous sera peut-être demandé de passer l'EXAD. La préparation de l'EXAD est difficilement conciliable avec l'auditorat.

Sous certaines conditions, et si nécessaire, votre coordinateur-trice Horizon académique peut vous accompagner dans la recherche de fonds pour suivre une préparation dans une école privée.

Cet examen est composé de 4 volets (Algèbre 1h30 – Géométrie 1h30 - Français pour les non francophones - Langue vivante : Anglais ou Allemand).

Une seule session est prévue chaque année. En outre, chaque postulant-e n'a droit qu'à deux tentatives. Le délai d'inscription est fixé au 31 mars pour un examen fin mai. Les résultats sont connus mi-juin. Les dates exactes sont à vérifier sur le site internet d'HEPIA. Il fournit également une description détaillée de toutes les informations concernant cet examen, y compris la liste des connaissances requises, ainsi que des exemples d'examens non corrigés.

## Examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS)

Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger de formation générale reconnu, selon les conditions de swissuniversities et, en fonction de votre pays d'origine, il vous sera peut-être demandé de passer l'examen ECUS. Il est à noter que l'examen ECUS peut être compensé par un titre universitaire délivré à la suite d'études d'une durée minimum de trois ans et reconnu.

L'orientation vers cet examen et les démarches sont menées par votre coordinateur-trice Horizon académique. Il n'est pas possible de cumuler la formation à l'ECUS et l'auditorat.

## Autres examens spécifiques

- Bachelor Gestion de la nature HEPIA :

L'entrée dans cette filière est soumise à la réussite du Contrôle des Connaissances Préalables (CCP). Ce contrôle, étroitement lié aux connaissances acquises durant le stage ou lors d'une expérience professionnelle antérieure, est mentionné dans les directives de stage de la filière Gestion de la nature que vous trouverez sur le site Internet de HEPIA à l'adresse suivante :

- <https://www.hesge.ch/hepia/bachelor/gestion-de-la-nature>

en suivant l'arborescence : Admission / Expérience pratique / Directives de stage.

Une séance d'information est organisée en ligne en décembre. L'examen a lieu en mars avec une session de rattrapage en août.

Le processus étant relativement compliqué, nous vous incitons, si vous êtes intéressé-e par cette filière en particulier, à contacter au plus vite le service des admissions d'HEPIA ou la/le Responsable de suivi des stages.

- Bachelor Agronomie HEPIA :

Les connaissances professionnelles de base nécessaires à la filière Agronomie sont vérifiées lors d'un contrôle spécifique qui a lieu la première quinzaine du mois d'août et qui est suivi d'un entretien. Les connaissances générales en horticulture ainsi que la nomenclature botanique sont évaluées.

Vous trouverez les informations sur le site internet d'HEPIA à l'adresse suivante :

- <https://www.hesge.ch/hepia/bachelor/agronomie>

en suivant l'arborescence : Admission / Expérience pratique / Directives de stage (point 7).

Nous vous incitons, si vous êtes intéressé-e par cette filière en particulier, à contacter au plus vite le service des admissions d'HEPIA ou la/le Responsable de suivi des stages.

# Calendrier académique 2026-2027

Septembre							
S36		1	2	3	4	5	6
S37	7	8	9	10	11	12	13
S38	14	15	16	17	18	19	20
S39	21	22	23	24	25	26	27
S40	28	29	30				

Octobre							
S40				1	2	3	4
S41	5	6	7	8	9	10	11
S42	12	13	14	15	16	17	18
S43	19	20	21	22	23	24	25
S44	26	27	28	29	30	31	

Novembre							
S44							1
S45	2	3	4	5	6	7	8
S46	9	10	11	12	13	14	15
S47	16	17	18	19	20	21	22
S48	23	24	25	26	27	28	29
S49	30						

Décembre							
S49		1	2	3	4	5	6
S50	7	8	9	10	11	12	13
S51	14	15	16	17	18	19	20
S52	21	22	23	24	25	26	27
S01	28	29	30	31			

Janvier							
S01					1	2	3
S02	4	5	6	7	8	9	10
S03	11	12	13	14	15	16	17
S04	18	19	20	21	22	23	24
S05	25	26	27	28	29	30	31

Février							
S06	1	2	3	4	5	6	7
S07	8	9	10	11	12	13	14
S08	15	16	17	18	19	20	21
S09	22	23	24	25	26	27	28

Mars							
S10	1	2	3	4	5	6	7
S11	8	9	10	11	12	13	14
S12	15	16	17	18	19	20	21
S13	22	23	24	25	26	27	28
S14	29	30	31				





Avril							
S14				1	2	3	4
S15	5	6	7	8	9	10	11
S16	12	13	14	15	16	17	18
S17	19	20	21	22	23	24	25
S18	26	27	28	29	30		

Mai							
S18						1	2
S19	3	4	5	6	7	8	9
S20	10	11	12	13	14	15	16
S21	17	18	19	20	21	22	23
S22	24	25	26	27	28	29	30
S23	31						

Juin							
S23		1	2	3	4	5	6
S24	7	8	9	10	11	12	13
S25	14	15	16	17	18	19	20
S26	21	22	23	24	25	26	27
S27	28	29	30				

Juillet							
S27				1	2	3	4
S28	5	6	7	8	9	10	11
S29	12	13	14	15	16	17	18
S30	19	20	21	22	23	24	25
S31	26	27	28	29	30	31	

Août							
S31							1
S32	2	3	4	5	6	7	8
S33	9	10	11	12	13	14	15
S34	16	17	18	19	20	21	22
S35	23	24	25	26	27	28	29
S36	30	31					

-  Semestre d'automne 2026
-  Semestre de printemps 2027
-  Vacances
-  Périodes d'examens

Calendrier académique 2026 - 2027 en ligne :

- <https://www.hesge.ch/geneve/formations/calendriers-academiques>

# Niveau de français

Le niveau minimum de français requis pour participer à l'auditorat est le niveau B1.

Le niveau minimum de français requis pour l'entrée dans un cursus d'études de la haute école de votre choix est le niveau B2.

En plus des cours de français que vous suivez dans le cadre du programme Horizon académique, votre semestre ou année d'auditorat vous permet de pratiquer le français, d'apprendre le vocabulaire spécifique à la filière choisie et de contribuer à l'évolution de votre niveau de français vers le niveau minimum B2.

Pour toute personne non francophone, un test de niveau officiel est organisé fin août - début septembre par l'Université de Genève. C'est votre coordinateur-trice Horizon académique qui vous informe et vous inscrit aux évaluations. Le résultat de ce test et l'acquisition du niveau B2 est à produire lors de votre entrée dans la haute école de votre choix.

**Exception pour les cursus International Business Management (IBM) et Information Science (IS) de la HEG** qui sont enseignés en anglais. Le niveau d'anglais minimum B2 est alors requis pour l'auditorat, sans autre exigence de niveau de français.

## Présence - Engagement

Malheureusement les places pour l'auditorat sont limitées et parfois soumises à des quotas. Ainsi, si vous êtes admis-e en tant qu'auditeur-trice dans l'une de nos hautes écoles spécialisées, nous attendons de votre part un engagement personnel à suivre l'auditorat dans son intégralité, et une participation assidue à l'ensemble des cours auxquels vous vous serez inscrit-e.

Vous avez le devoir d'annoncer toute absence, courte ou longue, à la haute école responsable du programme. Toute absence fait l'objet d'une analyse de la haute école et peut entraîner l'exclusion du programme.

Si pour des raisons personnelles, vous souhaitez interrompre l'auditorat, nous vous demandons d'en informer le plus rapidement possible les secrétariats des filières concernées, ainsi que votre coordinateur-trice Horizon académique.

**IMPORTANT : UNE SEULE ANNEE D'AUDITORAT EST POSSIBLE PAR PERSONNE.**

Si vous avez été auditeur-trice une année, et si votre projet a changé, il ne vous sera pas possible d'être auditeur-trice une année supplémentaire, même si vous souhaitez intégrer une haute école spécialisée différente de celle que vous avez déjà fréquentée, ou une filière différente dans la même haute école spécialisée.

# Mentorat

Le mentorat, basé sur le volontariat, vise à vous mettre en contact avec des mentor-e-s, qui sont des étudiant-e-s des hautes écoles, désirant s'engager auprès de vous, afin de vous faire bénéficier du soutien dont vous pourriez avoir besoin.

Il s'agit non seulement d'une aide pour les questions pratiques liées à l'enseignement et à l'environnement des HES, mais aussi d'une relation d'enrichissement mutuel basée sur le partage, l'écoute et l'horizontalité.

Mentor-e-s et auditeur-trice-s se rencontrent pour échanger des informations pratiques, partager des connaissances, mais aussi pour lier des liens d'amitié et participer à différentes activités organisées principalement par l'Université de Genève et ponctuellement par les HES.

Par exemple :

- des sorties culturelles et de loisirs (sports d'hiver, musées, etc) ;
- des ateliers (photographie, podcasts, portfolios, ...)
- des projets ponctuels (expositions, tables rondes, ...).

Vous pouvez consulter le programme des activités organisées chaque semestre par l'Université de Genève à l'adresse suivante :

- <https://www.unige.ch/horizon-academique/mentorat>

Les mentor-e-s sont convié-e-s, comme vous, à la séance d'accueil.

Les compétences développées dans le cadre d'un engagement de mentor-e auprès de personnes réfugiées sont reconnues au travers d'un badge qui leur sera attribué lors de l'engagement et validé à l'issue de leur mandat.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'Open Badge Programme de Mentorat à l'adresse suivante :

- <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/responsabilite-societale/engagement-etudiant/open-badge-mentorat>



# Adresse e-mail et plateformes numériques

Pour utiliser les ressources informatiques mises à disposition par la HES-SO Genève, deux identifiants sont nécessaires.

Votre compte HES doit être activé (login HES) ainsi que votre compte switch edu-ID. Chaque école vous transmettra par e-mail sur votre messagerie personnelle un nom d'utilisateur-trice ainsi que les instructions de connexion et d'activation. Vous aurez ainsi accès à :

- votre portail étudiant-e AGE (IS-Academia) avec votre switch edu-ID ;
- votre messagerie outlook HES-SO Genève avec votre compte HES et votre login HES ;
- la plateforme d'enseignement Moodle: Cyberlearn avec votre switch edu-ID ;
- la plateforme Teams avec votre compte HES et votre login HES ;
- des liens utiles.

L'adresse e-mail institutionnelle étudiant-e qui vous sera attribuée par chaque école est de type :

- **prenom.nom@etu.hesge.ch**

Il s'agit d'un canal officiel de communication électronique entre vous et les hautes écoles, qui doit être consulté très régulièrement. À partir du début du semestre, toutes les communications doivent passer par cette adresse e-mail et non plus par les adresses privées. C'est également l'adresse e-mail à utiliser pour toute question ou communication avec votre haute école.

La plateforme d'enseignement Moodle Cyberlearn vous permet d'accéder aux supports de cours, ainsi qu'aux activités (forums de discussions, travail collaboratif, etc) mis en ligne par les enseignant-e-s.

Au travers du portail étudiant AGE (IS-Academia), vous pourrez consulter entre autres :

- les horaires de cours et les salles ;
- les résultats d'examens et relevés de notes ;
- l'attestation de participation.

La plateforme Microsoft Teams est utilisée afin de connecter une équipe de personnes dans le cadre d'un travail collaboratif. Elle permet les fonctions de vidéo-conférence et de messagerie type « chats ». Vous y avez accès après installation de l'application et connexion via votre login HES-SO.

L'accès au Wi-Fi est possible dans toutes les hautes écoles.

En cas de problème d'accès, veuillez contacter notre Call Center :

En faisant un ticket : <https://support.hesge.ch>

Ou par téléphone : **+41 22 558 58 58**

# Immatrication et cartes d'étudiant-e-s

Vous n'êtes pas immatriculé-e lors de votre année d'auditorat.

Vous le serez uniquement en cas d'inscription en Bachelor ou Master. Vous recevrez un matricule fédéral qui vous suivra tout le long de votre cursus.

À l'exception des auditeur-trice-s à HEPIA, vous recevrez une carte d'étudiant-e qui vous permettra de bénéficier des avantages associés, et qui vous donnera accès aux différentes bibliothèques (celles des différentes HES, celle de l'Université de Genève, celles du réseau des bibliothèques genevoises et à celles membres du réseau BibliOpass).

À l'exception des auditeur-trice-s de la HEdS, vous recevrez également un badge permettant l'accès aux bâtiments en dehors des heures habituelles d'ouverture et l'usage des imprimantes (impression, photocopies et scan).

Les badges doivent être activés et crédités d'un certain montant pour être utilisés. Chaque école vous fournira la procédure.

## Assurances

En tant qu'auditeur-trice de la HES-SO Genève, vous êtes assuré-e en matière de responsabilité civile uniquement pendant les cours ou manifestations organisées par les hautes écoles. Vous ne l'êtes pas lors des trajets pour vous rendre en cours.

Nous vous recommandons de contracter une assurance responsabilité civile couvrant la perte, le vol et la détérioration du matériel d'autrui ou emprunté aux hautes écoles.

L'assurance maladie et l'assurance contre les risques d'accident étant obligatoires pour toute personne domiciliée en Suisse, vous devez être assuré-e à titre individuel pour ces deux risques durant la période de votre auditorat.

## Discrimination - Harcèlement

La HES-SO Genève condamne fermement toute forme de harcèlement, de violence ou de discrimination. Elle entend favoriser activement un climat de respect et de tolérance dans ses hautes écoles. En cas de discrimination de tout ordre ou de harcèlement, elle met à disposition une permanence d'écoute et de soutien gratuite et confidentielle.

Vous trouverez toutes les informations utiles à l'adresse suivante :

- <https://www.hesge.ch/geneve/vie-etudiante/harcelement-discriminations-violences>

# Aides financières

En cas de difficultés financières liées à vos études, n'hésitez pas à prendre contact avec le programme Horizon académique ([horizonacademique@unige.ch](mailto:horizonacademique@unige.ch)) pour des demandes d'aides financières ponctuelles en vue d'acquérir du matériel d'études ou pour le paiement d'autres dépenses directement liées aux études. Par exemple: achat de livres, d'ordinateurs ou de traductions.

Si votre année d'auditorat se concrétise ensuite par une admission en Bachelor ou Master dans la filière choisie, vous aurez accès à différents types de soutien financier (bourses mensuelles, aides d'urgence et bourses mobilité) proposés dans le cadre d'une convention de collaboration établie entre la HES-SO Genève et l'Université de Genève.

# Besoins spécifiques

Si vous souffrez de handicap et avez des besoins spécifiques, vous pouvez bénéficier durant votre auditorat des mêmes aménagements que ceux mis en place pour les étudiant-e-s régulier-ère-s. La HES-SO Genève examine individuellement la situation des étudiant-e-s en situation de handicap, sur présentation d'un dossier thérapeutique. Chacune de ses hautes écoles a désigné une personne référente chargée d'évaluer vos besoins spécifiques. Des mesures de compensation peuvent ainsi être mises en place pour adapter votre cursus et vous permettre de suivre votre formation dans les meilleures conditions possibles.

Plus d'informations :

- <https://www.hesge.ch/geneve/vie-etudiante/services-aux-etudiant-s/besoins-specifiques>

# Espace santé

La HES-SO Genève met à disposition un Espace Santé, entièrement dédié aux étudiant-e-s de ses six hautes écoles.

Vous pouvez, en tant qu'auditeur-trice du programme Horizon académique, bénéficier de ce service qui est gratuit, confidentiel et facile d'accès. Il est conçu pour répondre à vos différents besoins en matière de santé. Notre équipe de deux infirmières spécialisées est là pour vous soutenir et vous orienter.

Plus d'informations sur les horaires d'accueil, les permanences dans les écoles et la prise de rendez-vous en ligne à l'adresse suivante :

- <https://www.hesge.ch/geneve/vie-etudiante/sante-bien-etre/espace-sante>

# Sports, activités culturelles

Ski, aérobic, football, badminton, aikido, aviron, équitation, escalade, tennis, voile et bien d'autres ! Les Sports universitaires proposent aux membres de la communauté universitaire une multitude d'activités physiques et sportives, pratiquées dans le cadre de cours, d'entraînements ou de compétitions. Ces prestations vous sont également proposées à des tarifs préférentiels.

Plus d'informations :

- <https://vie-de-campus.unige.ch/sport-culture/sport>

Les activités culturelles proposent des ateliers en danse, écriture, musique, nature, théâtre ou image (cinéma, dessin, gravure, peinture, photographie, vidéo, arts numériques). Elles préparent trois cycles annuels de ciné-club, divers spectacles et concerts (du Chœur et de l'Orchestre de l'Université) et proposent chaque semaine des billets offerts aux étudiant-e-s par les institutions culturelles de la région. Ces activités vous sont également proposées.

Plus d'informations :

- <https://www.unige.ch/dife/culture/>

La HEM propose un large éventail de spectacles et de concerts, dont certains sont entièrement gratuits.

Plus d'informations :

- <https://www.hesge.ch/hem/evenements>

# Plateforme emploi

Vous avez un permis B réfugié ou un permis F? Vous avez accès au marché de l'emploi et pouvez exercer une activité lucrative salariée et indépendante partout en Suisse et dans tous les secteurs d'activité. Vous avez un permis N? Vous pouvez, après trois mois de séjour, exercer une activité salariée, pour autant que vous séjourniez dans le canton de Genève.

Plus d'informations sur l'accès à l'emploi en Suisse :

- <https://refugeesatwork.ch/>

# Informations diverses

Les coordinateur-trice-s Horizon académique qui vous suivent depuis votre entrée dans le programme ont pour mission de vous accompagner pour les questions relatives à :

- l'organisation des cours de français et des évaluations ;
- l'aide à la préparation de votre dossier de candidature ;
- l'orientation en cas de besoin de documents traduits ou certifiés conformes ;
- l'orientation et à la préparation des examens complémentaires (ECUS et EXAD) ;
- la recherche de stages pour étoffer votre expérience professionnelle ;
- le suivi social.

N'hésitez pas à contacter votre coordinateur ou coordinatrice Horizon académique via la permanence prévue le mardi et jeudi matin ou sur rendez-vous. E-mail : [horizonacademique@unige.ch](mailto:horizonacademique@unige.ch)

Les Affaires étudiantes de la HES-SO Genève ([etu.hes@hesge.ch](mailto:etu.hes@hesge.ch)) restent à votre disposition pour toutes les autres questions.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des principes régissant le statut des auditeur-trice-s du programme Horizon académique.

Informations diverses sur le programme :

- <https://www.hesge.ch/geneve/vie-etudiante/services-aux-etudiant-s/soutien-aux-personnes-relevant-du-domaine-asile-horizon-academique>

Règlement des programmes d'intégration aux études HES-SO :

- <https://www.hesge.ch/geneve/document/reglement-des-programmes-integration-aux-etudes-hes-so-les-personnes-relevant-du-domaine-asile>

Directive relative aux auditeur-trice-s à la HES-SO Genève :

- <https://www.hesge.ch/geneve/document/directive-relative-aux-auditeurs-rices-la-hes-so-geneve>

# Abréviations utilisées

Nous avons utilisé les abréviations suivantes tout au long de ce guide :

- HES-SO Haute école spécialisée de Suisse occidentale
- HES Haute école spécialisée
- HEPIA Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture
- HEG Haute école de gestion
- HEAD Haute école d'art et de design
- HEM Haute école de musique
- HEdS Haute école de santé
- HETS Haute école de travail social
- MCS Modules complémentaires santé
- EXAD Examen d'admission
- ECUS Examen complémentaire des hautes écoles suisses
- CPP Contrôle des connaissances préalables
- PPA&D Passerelle propédeutique art & design
- ECTS Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (European Credit Transfer and Accumulation System en anglais)



hesge.ch